RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01033
Numéro SIREN : 753 684 661
Nom ou dénomination : SAS D'ARCHITECTURE OLIVIER LEROUX - ARCHITECTE DPLG

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 1660

**COPIE CONFORME**

**SAS D'ARCHITECTURE OLIVIER LEROUX**
**ARCHITECTE DPLG**
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**
**au capital de 7.500 Euros**
**Siège social : BOIS GUILLAUME (76230)**
**187 Rue Max Pouchet**
**753 684 661 RCS ROUEN**



**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 FEVRIER 2021**

L'an 2021, le 9 février à 17 heures 30.

L'associé unique de la société **SAS D'ARCHITECTURE OLIVIER LEROUX – ARCHITECTE DPLG**, société par actions simplifiée au capital de 7.500 Euros divisé en 750 actions, dont le siège social est à BOIS GUILLAUME (76230) 187 Rue Max Pouchet, a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- changement du Président,

- pouvoirs au porteur.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Olivier LEROUX de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement de ce dernier Monsieur Jérémy VIVIER, né le 8 mai 1987 à ROUEN (76000) demeurant à ROUEN (76100) 63 rue de Lessard « Le Clos Léanor », pour une durée indéterminée.

Il bénéficiera de tous les pouvoirs par les statuts et par la loi pour représenter la société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.